

DEC212230DR18

Décision portant nomination de M. Denis DUVET **aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR 3185** intitulée « Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société » (MESHS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité n°3185 intitulée MESHS et nommant M. Christophe NIEWIADOMSKI en qualité de Directeur ;

Vu la décision n° DEC141707DR18 du 18 juin 2014 portant nomination de M. Denis DUVET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR3185 intitulée MESHS ;

Considérant que M. Denis DUVET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS Hauts-de-France aux dates suivantes : du 01 au 03/11/2003, du 15 au 17/03/2004 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Denis DUVET, Technicien de la Recherche (TC), est reconduit aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR 3185 intitulée « Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société » (MESHS), à compter du 01/01/2020.


M. Denis DUVET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Denis DUVET, est placé sous l'autorité du Directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 24/06/2021

Le Directeur de l'Unité
M. Christophe NIEWIADOMSKI



Visa du Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

